



Sous l'œil attentif du vrai faux patron chinois de ce comptoir d'achat, les sacs de minerais sont embarqués pour un long voyage avec comme destination finale la Chine. © VK.

Pour les jeunes creuseurs, le travail est difficile et dangereux. Les visages sont souvent marqués par la fatigue.

© VK.



qu'elle a fait construire un petit hôpital, avec un cofinancement de la mine industrielle voisine, KCC. Une fois équipé, il permettra de soigner les membres de la coopérative. Un bon plan pour les travailleurs, donc, ce système de coopérative ? Pas si simple...

A quelques dizaines de mètres de son bureau, nous apercevons des femmes et des enfants pieds nus dans l'eau d'une grande mare, en train de laver des sacs de minerais pour les débarrasser de la terre collée aux cailloux. Alors que nous nous approchons, nous sommes vivement interpellés par les gardes armés de la coopérative : interdiction de circuler par là. Quand nous y repasserons, en fin de visite, les enfants auront disparu et les femmes seront enfin chaussées de grandes bottes et de pantalons de protection...

Un peu plus loin, juste devant un autre panneau barré d'un grand *Pasopu* (attention ! dans un swahili inspiré du néerlandais), un adolescent pousse péniblement une bicyclette chargée d'une dizaine de sacs de minerais.

Nous voilà au bord d'un puits minier : un conduit de plus en plus étroit

permet aux mineurs de descendre sous terre. Plusieurs jeunes creuseurs, avertis de notre visite, sont réunis. Sont-ils contents de travailler ici ? « Oui, c'est bien payé, la sécurité est très bonne », explique l'un d'eux, jetant des regards inquiets au responsable de la coopérative qui l'écoute.

Un peu plus à l'écart, un autre garçon au regard fatigué apporte une sacrée nuance : « Travailler ici, c'est difficile et dangereux, vraiment effrayant. Mais on n'a pas le choix : il faut donner à manger à la famille. J'aurais préféré un autre boulot, sauf qu'il n'y en a pas. »

Si, au début de notre visite, il n'y avait que des Congolais sur le site de la CMDS, plusieurs Chinois réapparaissent discrètement dans les petits entrepôts où le minerai est analysé et pesé.

« Officiellement, selon le Code minier, les coopératives sont organisées et gérées par des Congolais », decode Frédéric Malu, de Sud Congo, un réseau d'ONG soutenu par le CNCD 11.11.11. dans ses actions d'appui aux creuseurs et de plaidoyer auprès des autorités. « Pour obtenir un permis d'exploitation

précaire (il peut être repris par l'Etat et confié à une entreprise minière en cas de découverte d'un gros filon), il faut multiplier les démarches à Kinshasa et engager des sommes importantes, dont des dessous-de-table. Or rares sont les Congolais qui disposent de cet argent. Ce sont donc des partenaires chinois, sans existence légale, qui ont fait cet investissement coûteux. »

« Ces patrons de l'ombre veulent ensuite récupérer leur mise au plus vite. Voilà pourquoi les mesures de la densité en minerais sont le plus souvent truquées, comme les balances. Et tout ce qui est avancé aux creuseurs, bêches et pioches, lampes de poche, sacs, *per diem*, est ensuite déduit de leurs gains », poursuit Frédéric Malu. « Ils doivent aussi payer les petites mains qui remontent le minerai, le lavent, le transportent. Au final, après tant d'efforts, ils ne gagnent pas grand-chose. Et ceux qui n'ont pas trouvé de bon gisement finissent même endettés... Finalement, ce système de coopérative, tel qu'il a été dévoyé, est, pour les travailleurs, souvent plus néfaste que celui mis en place par les entreprises minières industrielles. »

Tout est prévu dans le Code minier, reste à l'appliquer...

« Un Code minier avait été établi en 2002, de façon ultralibérale, pour inciter les investisseurs à venir au Congo après la guerre », explique Frédéric Malu, du Réseau Sud Congo, soutenu par le CNCD 11.11.11. « De nombreuses entreprises indiennes et surtout chinoises se sont alors installées dans ce nouvel Eldorado. Les Congolais avaient l'habitude de travailler avec des entreprises occidentales qui menaient des actions sociales au bénéfice de leurs ouvriers tout en limitant les atteintes à l'environnement. Tout cela a volé en éclats avec ces nouveaux patrons. Avec d'autres acteurs de la société civile, nous sommes mobilisés pour mettre en lumière les dommages commis par

ces entreprises. Nous avons bataillé pour que soit amendé le code minier. Après de longs travaux réunissant gouvernement, entreprises et société civile, un nouveau code a été promulgué en 2018, qui tient beaucoup plus compte de l'impact social et environnemental des activités minières, en précisant les obligations des grandes entreprises minières, et avec une gestion des doléances. Il s'agit d'un excellent texte... »

C'est ce que confirme, à Kolwezi, le directeur de cabinet du ministre des Mines de la province de Lualaba (qui faisait partie du Katanga jusqu'à ce que, en 2015, il soit scindé en quatre provinces). Répondant à toutes nos questions en nous lisant un article dudit Code qu'il brandit, Jean-Serge Misi en est fier : « Notre gouvernement a tout prévu. Il faut juste l'appliquer et l'évaluer. » C'est bien là le problème, et les responsables politiques feignent de l'ignorer. « Si chacun des nombreux acteurs publics chargés de cette mission jouait son rôle d'assistance et de contrôle prévu par le Code minier, ce serait parfait, mais il y a d'immenses lacunes. C'est vrai à la fois pour les mines industrielles et pour le secteur artisanal, qui a attiré trop d'intervenants, dont des personnalités politiques ou des investisseurs chinois, avides d'en tirer des profits immédiats, au mépris des droits des travailleurs », conclut Me Aimé Banza-Mwape, actif au sein de l'ADDH (Action pour la défense des droits humains). « Et c'est la société civile qui, in fine, essaie de limiter les dégâts, en dénonçant les problèmes mais aussi en menant des actions en justice ». VK.

ectées



n'ont pas pu récupérer les corps. Le Code minier prévoit également un monitoring en cas de violations des droits humains mais, une fois de plus, c'est la société civile qui doit se mobiliser en faisant des rapports, en déposant des plaintes... »

Nous avons contacté Ruashi Mining par mail, pour que l'entreprise puisse répondre à ces diverses mises en cause, mais nous n'avons reçu qu'un accusé de réception.

Un mécanisme fonctionne cependant, celui de la redevance minière due par les groupes miniers, calculée en fonction des chiffres de vente des minerais : 60 % de cette redevance vont au gouvernement central, 25 % aux gouvernements provinciaux et 10 % dans un fonds destiné aux générations futures, les entités territoriales décentralisées, communes et chefferies, touchent, elles, 15 %.

« Ces entités jouxtant les zones minières reçoivent désormais des millions de dollars », détaille Christian



La mine n'emploie que très peu de personnes du quartier, et la plupart des résidents sont sans travail formel

Christophe Kabwita
Vice-président de la Maison du citoyen de la Ruashi



Les femmes font la lessive et les gamins barbotent dans les eaux usées de la mine... © VK.